

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 9 (1938)
Heft: 1

Rubrik: Rapport annuel : exercice 1937

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Intérêts Économiques du Jura

BULLETIN DE L' A. D. I. J.

PARAISANT TOUS LES DEUX MOIS

Secrétariat et administration : M. R. STEINER Delémont — Tél. 383/4	Présidence de l'A.D.I.J. : M. F. REUSSER Moutier — Tél. 94.007	Caissier de l'A.D.I.J. : M. H. FARRON Delémont — Tél. 161
--	--	---

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — Abonnement annuel : fr. 3.— ;
le numéro : fr. 0.50.— Annonces : S'adresser à l'Imp. du « Démocrate », Delémont. Tél. 51.

SOMMAIRE :

Rapport annuel. — Extrait des comptes de l'exercice 1937. —
Budget 1938. — La situation financière des communes, H. Strahm.

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 1937

Messieurs,

L'année qui vient de prendre fin a été meilleure que les précédentes. Si l'on ne peut pas encore parler de vaches grasses après les vaches maigres, du moins peut-on constater avec un grand réconfort une reprise générale des affaires et un renouveau d'activité dans les fabriques. Le nombre des chômeurs est en forte régression ; mais toute la main d'œuvre disponible n'est pas encore occupée dans nos localités industrielles. St-Imier accuse 238 chômeurs, Tramelan près de 300, Tavannes 40, Moutier 40, Delémont 155, Porrentruy 153, Bienne 1516, (2309, fin 1936) à fin décembre 1937. Les communes plus petites sont à l'avenant.

Ce sont principalement des hommes de plus de 50 ans qui ne sont pas occupés, ceux qui ont perdu l'habileté manuelle et la faculté d'adaptation exigées par le rythme moderne de la production. Malheur aujourd'hui aux lents, aux rêveurs, à ceux qui aiment s'arrêter un peu pour jouir du temps présent. Malheur aux vieux qui ont dû interrompre leur besogne pendant la crise et qui ne peuvent plus rentrer dans le mouvement !

Des cours de réadaptation ont été organisés et ont donné de bons résultats. L'effort mérite d'être continué, car les ouvriers vraiment qualifiés se font rares dès que le travail reprend. Dans

l'industrie des machines, par exemple, il est difficile de trouver dans la région des mécaniciens ayant fait un apprentissage. Un des premiers camps de réadaptation et de perfectionnement a été celui de la *Hart*, organisé par la ville de Winterthour dans une ancienne filature. Il est destiné aux mécaniciens, aux électriciens, aux ferblantiers et aux soudeurs à l'autogène. Un camp pour horlogers verra prochainement le jour à Bienne. Il y a d'autres camps pour les maçons, les tailleurs, les dessinateurs, etc.

On travaille dans toutes les branches de l'activité industrielle. L'horlogerie et la mécanique connaissent une ère de prospérité comparable aux meilleures années. Si seulement cela pouvait durer ! Mais l'homme est ainsi fait qu'il ne sait pas mesurer son effort. Pendant de longues années de crise on a vécu sur les réserves. On a, dans presque tous les pays, hésité à renouveler les stocks, le strict nécessaire paraissait même superflu. Et tout à coup, la situation se détend, les marchés s'ouvrent, on peut vivre. Les commandes affluent, l'industrie a du travail pour plusieurs mois d'avance, on ne sait comment satisfaire le client. Celui-ci veut être servi sans retard.

Au bout d'un certain temps ce sera de nouveau le calme plat. Les stocks seront considérables et pour les écouler, les ouvriers devront chômer. Nous ne voudrions pas être un prophète de malheur, mais il faut bien reconnaître qu'il y a toujours eu des crises causées le plus souvent par la surproduction. Plus le machinisme s'est développé, plus les crises ont été rudes et fréquentes. Et puis les industries qui étaient spécifiques d'un pays tendent à se généraliser. Les besoins considérables des armées pendant la grande guerre ont industrialisé des régions qui n'étaient qu'agricoles. Telle nation, pratiquant l'autarchie systématique, entend qu'elle produise elle-même tout ce qui lui est nécessaire. L'horlogerie, notre plus belle industrie, s'est développée dans de fortes proportions dans d'autres pays. Nous ne sommes plus seuls à faire des montres depuis nombre d'années déjà, mais on sent davantage que par le passé, l'effort d'accaparement de l'étranger. Actuellement, notre horlogerie connaît la prospérité. Encore une fois, nous souhaitons que cela dure longtemps, fort longtemps.

Dans l'industrie mécanique, il s'est produit un fait réjouissant. Un accord général a été conclu entre employeurs et employés au sujet des conditions d'engagement et des salaires, excluant jusqu'en 1939 les luttes pour des questions matérielles. On a compris qu'il existait une solidarité entre les patrons et les ouvriers, que les intérêts des uns sont les intérêts des autres. Nous croyons sincèrement que dans un régime démocratique bien compris, il est possible de trouver des solutions aux problèmes sociaux, sans qu'il soit fait appel aux moyens violents. Il est évident que, de plus en plus, et dans une limite raisonnable, les patrons doivent être soucieux du bien-être de leurs ouvriers et qu'il ne faut pas

arriver, dans le travail salarié, à l'exploitation de l'homme par l'homme. La sauvegarde de la dignité humaine et l'octroi de moyens d'existence suffisants sont les critères devant lesquels doit s'incliner tout être épris des vertus chrétiennes et civiques qui ont fait le renom, et tout à la fois la grandeur morale de notre petit pays. Une entreprise est une œuvre de collaboration entre le chef et le subordonné. Les deux doivent se ressentir, dans une proportion inégale d'ailleurs mais équitable, de la bonne marche des affaires. Les deux feront des sacrifices dans les temps difficiles. La joie au travail se maintiendra et se développera dans un esprit de compréhension mutuelle.

Il ne faut pas fermer la voie du succès, enlever la possibilité d'atteindre les postes supérieurs aux capables, c'est-à-dire à ceux qui sont intelligents, énergiques, persévérants et honnêtes, qu'ils viennent des milieux populaires ou des classes aisées. L'initiative individuelle est et restera le moteur de la vie économique.

L'organisation des professions ira en s'améliorant pour le bien de tous, sur la base du mot d'ordre *concorde et solidarité*.

Après ces quelques mots d'introduction, nous nous permettons de vous donner un aperçu de la situation de notre association et de l'activité du comité pendant l'année 1937.

I. MEMBRES

C'est avec une grande satisfaction que nous constatons qu'au point de vue numérique l'association continue à se développer malgré la difficulté des temps. Plusieurs nouveaux membres ont été reçus au cours de l'année. Les 2 ou 3 démissions qui ont été enregistrées sont ainsi largement compensées. L'association comptait à fin 1937 :

- 61 (62) communes municipales et bourgeoises.
- 20 (18) sociétés ayant un caractère d'utilité publique, professionnel ou économique.
- 5 (5) compagnies de chemins de fer.
- 48 (44) entreprises industrielles et commerciales.
- 155 (142) membres individuels.

Les chiffres entre parenthèses indiquent l'effectif de l'année précédente.

II. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Assemblées et séances

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue par exception à Bâle, le 10 avril 1937, dans une des salles de conférences de la foire d'échantillons. Nous avons voulu rendre ainsi à la cité rhénane un peu de la sympathie qu'elle ne cesse de nous témoigner depuis la fondation de notre association. Nous désirions donner aussi à nos membres l'occasion de visiter la foire avec un prix

d'entrée réduit. Cette assemblée a eu un caractère essentiellement administratif. Elle a approuvé le rapport annuel et les comptes de l'exercice 1936. Le comité a été réélu en bloc, M. Chapuis, ancien maire de St-Imier, démissionnaire, ayant été remplacé par M. Bueche, conseiller. Nous garderons de la collaboration de M. Chapuis un bon souvenir. L'assemblée prit connaissance ensuite du programme d'activité pour l'année 1937, puis l'on entend tour à tour M. le Dr Riat, président de la Société jurassienne de développement, qui se félicite de la bonne entente qui règne entre la société qu'il préside et la nôtre, et M. G. Wenk, conseiller d'Etat de Bâle, qui remercie le Jura de sa fructueuse collaboration dans les questions ferroviaires. Il est heureux que le Jura soit toujours plus visité par ses compatriotes bâlois et il salue les efforts faits pour rendre la contrée toujours plus accueillante. L'adduction de l'eau dans les Franches-Montagnes aura certainement une répercussion favorable sur le développement du tourisme.

Au 31 décembre 1937 notre comité était composé comme suit :

- Président :* M. F. Reusser, avocat des mineurs, Moutier.
- Vice-présidents :* M. V. Henry, préfet, Porrentruy.
M. L. Liengme, préfet, Courtelary.
- Secrétaire :* M. R. Steiner, directeur, Delémont.
- Caissier :* M. H. Farron, cdt. d'arrond., Delémont.
- Membres :* M. L. Bueche, conseiller et député, St-Imier.
M. F. Degoumois, maire, Moutier.
M. A. Grimaître, Saignelégier.
M. M. Henry, conseiller et député, Porrentruy.
M. G. Mœckli, conseiller national, Delémont.
M. A. Oettinger, secrétaire du Verkehrsverein, Bâle.
M. Dr G. Riat, président de la S.J.D., Delémont.
M. O. Schmitz, conseiller, Granges.
M. J. Segginger, secrétaire communal, Laufon.

Les présidents des commissions spéciales sont :

- Commission pour la protection de la nature et la protection des sites :* M. le Dr Baumgartner, Delémont.
- Commission des questions forestières :* M. E. Chevalier, Moutier.
- Commission des camps de jeunes chômeurs :* M. A. Droz, Delémont.
- Commission des questions communales :* M. H. Strahm, Courtelary.
- Société de recherches et d'exploration Soréa :* M. L. Lièvre, Porrentruy.
- Bureau de vente pour travaux de chômeurs :* M. P. Fasnacht, Delémont.

Le comité a tenu 5 séances et le bureau directeur s'est réuni 11 fois. Ce dernier a en outre entrepris de nombreuses démarches personnelles auprès des autorités et de diverses instances ferroviaires.

2. Relations avec d'autres groupements

La Fédération des sociétés du pied du Jura, dont nous faisons partie, nous invite chaque année à son assemblée générale qui a lieu vers la fin de l'année. Notre délégation est toujours très bien accueillie et c'est avec plaisir que nous constatons l'unité de vues qui lie les membres de la Fédération dans les questions ferroviaires.

L'an dernier, notre association a noué des relations amicales avec trois nouvelles organisations : avec l'Association bernoise des propriétaires de forêts qui a créé spécialement pour nous une nouvelle catégorie de membres, celle des « Amis de la forêt ». La Société bernoise de la protection de la nature a été heureuse d'apprendre la fondation d'une section jurassienne, issue de notre association. Elle nous a réservé deux sièges au comité cantonal. Le troisième groupe qui est nouvellement entré en relations avec nous est la Section bernoise du Cartel suisse pour chemins de tourisme pédestre (C.T.P.). Nous croyons que ce groupement peut rendre de forts bons services à notre région.

La Société jurassienne de développement et la Société jurassienne d'Emulation nous entourent aussi de leur sympathie et nous sommes très reconnaissants de l'appui bienveillant, moral et matériel qu'elles veulent bien nous prodiguer.

Enfin nous avons toujours le plaisir de compter parmi nos membres le Département de l'intérieur de Bâle-Ville, la Chambre de commerce de Bâle et le « Verkehrsverein » de cette même ville. Ces instances bâloises collaborent avec nous dans toutes les affaires ferroviaires et de propagande en faveur du Jura. Nous rendons évidemment très volontiers la réciprocité et c'est ainsi que l'un de nos bulletins est consacré depuis quelques années à la foire de Bâle.

Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte ici pour exprimer notre entière gratitude à tous ces groupements amis qui sont pour nous de précieux appuis.

3. Bulletin

Notre modeste journal ne peut arriver que tous les deux mois à nos membres; faute de moyens financiers suffisants pour le développer. Il faudrait pour cela pouvoir doubler ou tripler le nombre des abonnés et il serait ainsi possible de réaliser le rêve que nous caressons depuis fort longtemps de le rendre mensuel. La matière ne manquerait pas. Elle abonde au contraire et nous sommes souvent obligés de renoncer à des études ou à des articles

intéressants. Lorsqu'il y a huit ans notre organe a été fondé, les pessimistes lui prédisaient une vie éphémère, disant que jamais une revue d'intérêt général n'avait pu vivre longtemps dans le Jura. Or il existe toujours et l'espoir de le voir se répandre davantage encore demeure. Si nos lecteurs y ont trouvé quelque intérêt, nous leur serions reconnaissants de nous aider à le propager. C'est avec gratitude aussi que toute suggestion ou toute critique objective sera accueillie.

En 1937, le bulletin a occasionné Fr. 5307.45 de frais d'administration, d'impression et d'expédition. Les abonnements et les annonces ont produit une somme de Fr. 1729.05. La caisse de l'association a donc dû verser une somme de Fr. 1578.40 pour parfaire la différence.

4. Finances

L'année 1937 a été une année extrêmement laborieuse, aussi les comptes s'en ressentent-ils d'une façon peu réjouissante. Le budget prévoyait un boni d'exercice de 200.— fr. et nous bouclons avec un déficit de 1252.91 fr. Il est vrai que nous avons compté sur la *Seva* pour des recettes supplémentaires de 2500.— fr. et que ce montant ne pourra être comptabilisé qu'en 1938.

Les recettes se sont élevées à 7317.35 fr. et les dépenses à 8570.26 fr. d'où un déficit de 1252.91 fr.

Les dépenses furent particulièrement élevées pour le Bulletin, dont le No 3, destiné à la propagande pour le tourisme, a coûté plus de 1100 fr.

Nous tenons toujours un compte particulier pour l'utilisation des fonds de la *Seva*. Sur les 55,670 fr. qui nous reviennent de la *Seva* pour les tranches II, III, IV, V, nous n'avons touché jusqu'à ce jour que 5870 fr. et ce dernier montant nous fut versé en 1936. Le reste, soit 49,800 fr. nous parviendra dans le courant de cette année et sera utilisé conformément au plan arrêté par le comité et ratifié par le gouvernement. Le solde de notre compte *Seva* au 1^{er} janvier 1937 a été dépensé entièrement dans le courant de l'année avec en plus un montant de 425 fr. avancé par notre fonds de réserve. Le compte *Seva* boucle donc par un découvert de 425 fr.

Au 31 décembre 1937, la fortune de l'association s'élevait à 10,990.48 fr., se décomposant comme suit : Caisse : 236.44 fr. ; compte de chèques postaux : 635.49 fr. ; dépôt sur carnet de la Banque cantonale de Berne No 431,871, 3867.55 ; avance au secrétariat : 250 fr. ; fonds de réserve : 5000 fr. ; participation à la *Seva* : 1000 fr. ; mobilier : 1 fr.

Les avances au compte spécial *Camps de jeunes chômeurs* étaient encore au 31 décembre 1937 de 3401 fr. 50.

Nous avons constaté avec une réelle satisfaction que beaucoup de nos membres ont fait usage du bulletin de versement pour

nous payer leur cotisation dans les termes voulus, ce qui nous a beaucoup simplifié notre travail. Nous les en remercions et les prions de remplir leurs obligations futures avec la même ponctualité.

5. Statistiques

Les expéditions suivantes ont été faites par le bureau :

Imprimés	621
Lettres	2103
Colis postaux	34

Dans ces chiffres ne sont pas compris les expéditions faites par le caissier et les imprimeurs.

III. ACTIVITÉ

1. Affaires ferroviaires

Comme de coutume, nous avons travaillé durant l'exercice écoulé à l'amélioration des horaires qui, s'ils sont meilleurs qu'autrefois, n'en contiennent pas moins encore des lacunes fort gênantes. L'année 1937 marque pour nous un gros succès car nous avons eu le plaisir de voir réaliser un vœu émis depuis longtemps, celui de l'introduction d'une troisième paire de trains directs entre Bâle et la Suisse romande par le Jura bernois. Ces trains marchant à grande vitesse partent l'un de Bâle à 11.55 heures pour arriver à Lausanne à 14.04 heures, l'autre, au retour, quitte Lausanne à 14.12 heures et revient à Bâle à 16.38 heures. Ils ont tout de suite conquis la faveur du public et avec les C. F. F. nous sommes heureux de constater que le nombre des voyageurs qui les utilisent justifie amplement leur raison d'être. Pour lutter contre l'automobile et inciter les gens à voyager, les administrations ferroviaires n'ont pas de meilleur moyen à disposition que celui de multiplier les trains et de leur donner une marche commerciale rapide. Le public n'aime pas les longs arrêts dans les gares, ni les changements de train trop fréquents. L'époque est passée où l'on voyageait sans être pressé. Nous sommes opposés aussi à ce que les communications d'un centre ou d'une région soient établies avec d'autres régions par des voies détournées. Les voyageurs doivent avoir à disposition des communications rapides et commodés par les lignes les plus courtes et les meilleur marché.

Une autre amélioration que nous aimerions relever est l'introduction d'un train tardif le soir entre Delémont et Moutier. Depuis longtemps déjà, la commune de Courrendlin demandait qu'il y eût encore une possibilité de partir de Delémont après 20.27 heures. Les C.F.F. consentirent à faire des courses d'essai pendant quelques mois, après que notre comité eût mis à l'étude un projet de transport des voyageurs par autocar. La communication est maintenant assurée d'une manière définitive le dimanche soir.

Un troisième point important est à commenter. Nos voisins de La Chaux-de-Fonds ont créé la « Fondation de la Flèche du Jura », en vue d'offrir aux C.F.F. une automotrice rapide, à la condition qu'elle circule sur les lignes de Bienne au Locle et de La Chaux-de-Fonds à Neuchâtel. Quatre paires de trains accélérés, avec arrêts à Sonceboz, à Courtelary et à St-Imier, ont été nouvellement mis en marche sur la ligne du Vallon. Inutile de dire tous les avantages de cette innovation. Notre association participe aux frais d'achat de la Flèche du Jura par une contribution annuelle de Fr. 300.—, pendant 10 ans. Nous ne pouvons que louer l'esprit d'initiative et le sens commercial des dirigeants du journal *L'Impartial* qui ont eu l'idée de cette transaction et la persévérance de la conduire à bonne fin.

L'année 1957 fera date chez nous pour d'autres raisons encore. Elle marque le terme de l'électrification des lignes jurassiennes appartenant au réseau fédéral. La ligne de Moutier à Sonceboz, dernier tronçon où les machines à vapeur circulaient encore, devait passer au nouveau mode de traction avec le changement d'horaire, le 22 mai 1957. Les locomotives électriques purent bien circuler de Sonceboz à Court à la date fixée, mais malheureusement un grand éboulement de terrain, survenu dans les gorges de Court le 30 mars 1957, deux jours après Pâques, avait interrompu pour longtemps tout trafic par voie ferrée jusqu'à Moutier. Nous reparlerons de cette catastrophe plus tard. L'horaire des trains entre Sonceboz et Moutier devait être amélioré avec l'électrification, par l'introduction d'une nouvelle paire de trains. Malheureusement tout a été bouleversé par la catastrophe naturelle dont nous venons de parler. Durant tout l'été, le service des voyageurs a été assuré par des autocars postaux qui circulaient entre Moutier et Court en empruntant la route provisoire que l'Etat de Berne avait fait hâtivement construire sur la rive gauche de la Birse, sur le tracé de l'ancien chemin dit « Route des Romains ». Ce mode de transport donnait fort peu de satisfaction à la population. Aussi fîmes-nous des démarches auprès de la Direction générale des chemins de fer à Berne pour que le trafic fût organisé par un transbordement sur les lieux mêmes de l'éboulement, les trains arrivant de part et d'autre jusqu'aux points extrêmes d'utilisation de la voie. Les C.F.F. entrèrent dans nos vues et établirent un chemin en planches sur le terrain bouleversé et, dès le 4 octobre 1957, les voyageurs ne furent plus transportés que par chemin de fer. Les 500 m. à parcourir à pied sur l'éboulement constituent, certes, un inconvénient que nous désirons voir disparaître le plus vite possible, mais personne ne regrette les autocars qui n'avaient qu'une capacité de transport limitée, source de retards et de récriminations. Le rétablissement de la voie n'a pas encore pu être entrepris, une décision définitive ne devant être prise qu'au printemps 1958 après la mauvaise saison. Il sera alors possible de se rendre compte de l'influence des précipitations

atmosphériques et des infiltrations d'eau sur la stabilité de la masse éboulée. Les C.F.F. espèrent pouvoir rétablir la ligne sur son ancien emplacement. Si cela ne devait pas être possible, il y aurait lieu d'envisager la construction d'un tunnel qui occasionnerait des frais considérables. Nous suivons attentivement le développement de la situation et nous continuerons à demander énergiquement que les travaux de remise en état soient effectués sans nouveau retard, l'interruption de la ligne étant fort préjudiciable aux intérêts de toute la région.

L'établissement de la double voie entre Choindez et Moutier a fait l'objet, au cours de l'année, d'une démarche de notre part à la Direction générale des C.F.F. L'intensité du trafic justifierait amplement l'exécution d'un projet qui se trouve dans les cartons depuis bien longtemps. Il nous a été répondu que le projet n'était pas abandonné, mais que pour l'instant les C.F.F. avaient trop de difficultés financières pour entreprendre sur une grande échelle des travaux importants.

2. Chemins de fer secondaires du Jura

Le comité s'est occupé des difficultés d'existence des chemins de fer secondaires du Jura dans deux séances, en présence de M. Hilfiker, directeur des régionaux R.S.G. et R.P.B. Il a été décidé de prêter son concours aux administrations intéressées toutes les fois qu'il en sera requis. Nos chemins de fer ont été construits avec trop de peine pour qu'aujourd'hui on se désintéressât de leur sort. Malgré la concurrence de la route, ils rendent encore des services qui ne sauraient être remplacés. En admettant l'arrêt du trafic sur le R.S.G., par exemple, que deviendraient le marché-concours de Saignelégier, les foires de Montfaucon, l'exploitation de la carrière de St-Brais? Une expertise a prouvé que le remplacement du chemin de fer par un trafic sur route serait presque impossible chez nous à cause des grands hivers des Franches-Montagnes. Le déblaiement des routes est entièrement à la charge des communes et celles-ci seraient exposées à des dépenses intolérables s'il fallait enlever la neige pour assurer un trafic tout à fait régulier et sur une grande largeur de chaussée. Le chemin de fer a fait ses preuves dans les Franches-Montagnes en hiver. La dévaluation a eu des effets déplorables sur les finances des régionaux à cause de l'augmentation du prix des charbons. Un nouveau coup leur sera donné si le partage du trafic rail-route est accepté selon le projet actuel. Le Haut Plateau jurassien a été peuplé autrefois par l'octroi de privilèges aux habitants par le prince-évêque de Bâle. Aujourd'hui la population est en forte diminution. Si l'on supprime les chemins de fer, le nombre des habitants s'abaissera de plus en plus, l'industrie ne pouvant s'y établir ou s'y maintenir. Il faut donc espérer qu'en haut lieu on comprendra la situation particulière de cette contrée et qu'on

continuera, comme par le passé, à aider ces chemins de fer. Nous faisons notre possible pour y contribuer.

Quant au Porrentruy-Bonfol, sa situation est menacée par le projet français de supprimer le trafic sur la ligne de Dannemarie à Pfetterhouse. Là aussi il y a lieu de veiller aux intérêts de la contrée.

3. Passages à niveau et routes

Notre action en faveur de la suppression des passages à niveau a porté ses fruits. Depuis la fondation de l'A. D. I. J., nous n'avons cessé de préconiser l'établissement de passages sur voie ou sous-voie pour les routes de grand trafic. Grâce à l'impulsion vigoureuse du directeur des travaux publics du canton de Berne, M. le conseiller d'Etat Bösiger, la transformation de nombreux passages à niveau a été entreprise ces dernières années, et tout spécialement en 1937, au cours de laquelle quatre chantiers ont été ouverts dans le Jura, à Rondchâtel, à Tourne-dos (Sonceboz), à Corgémont et sous le Vorbourg (Delémont). Il y a dix ans encore, il n'y avait pas moins d'une dizaine de passages à niveau sur l'artère routière de Bienne à Bâle. Dès maintenant, il n'y en aura plus que trois (Reuchenette, Bévillard, Soyhières). Deux autres passages à niveau ont été supprimés, il y a quelques années déjà, entre Cortébert et Courtelary, par le déplacement de la route cantonale.

Des Franches-Montagnes nous avons été priés de faire des démarches pour que certains tronçons de route soient remis en état. Très aimablement, M. Peter, ingénieur d'arrondissement, a répondu qu'il reconnaissait le mauvais état des routes mentionnées, mais que les travaux indispensables ne pourraient être entrepris que lorsque les moyens financiers seront à disposition. Nous avons aussi demandé que la chaussée cantonale soit améliorée entre Sonceboz et Bienne, ainsi qu'à l'intérieur du village de Longeau.

Il faut constater qu'au cours des dernières années, des sacrifices importants ont été faits par l'Etat pour mettre le réseau routier à même de répondre aux exigences nouvelles du trafic. Les grandes artères ont été élargies, corrigées en plusieurs points et asphaltées. L'effort entrepris est considérable et il faut en savoir gré aux autorités responsables, en particulier à la Direction cantonale des travaux publics et à nos ingénieurs d'arrondissement.

4. Service postal et taxes téléphoniques

Une enquête que nous avons faite auprès de nos membres, communes industrielles et particuliers, a démontré que l'on trouve trop élevées les taxes postales et les tarifs téléphoniques. On estime généralement que le port des lettres pourrait être ramené de 20 à 15 ct. et que d'autre part certaines taxes téléphoniques

pourraient être abaissées. L'introduction du téléphone automatique a fait abandonner le principe de l'égalité des taxes pour les mêmes distances à vol d'oiseau et l'on arrive à des situations incompréhensibles. Nous connaissons des cas, par exemple, où il faut payer 30 ct. par conversation de trois minutes pour une distance de 6 km. à peine. Nous continuerons à demander la disparition de ces anomalies.

A plusieurs endroits, on voudrait aussi que la distribution postale soit mieux organisée. Toutes les réponses que nous avons reçues seront condensées en une requête générale adressée aux autorités administratives compétentes, poste et téléphone.

5. Tourisme pédestre

Notre association a décidé de collaborer avec le Cartel suisse pour chemins de tourisme pédestre dont le programme comporte la signalisation des sentiers, l'établissement de guides et de cartes pour excursionnistes et la construction de chemins pour piétons. On se propose d'éloigner ces derniers des routes de grand trafic où ils gênent considérablement la circulation des véhicules. C'est pourquoi les associations d'automobilistes s'intéressent aussi à ce mouvement. Il a été décidé de signaler trois parcours dans le Jura bernois pour débiter : Delémont-la Haute Borne-les Rangiers-Outremont-St-Ursanne ; Moutier-Moron-Tramelan ; Neuchâtel-Chasseral-St-Imier-Mont-Soleil-le Noirmont. Les travaux seront entrepris au cours de l'année. Nous espérons que le public accueillera favorablement cette innovation propre à faciliter le tourisme pédestre dans notre région.

6. Office cantonal pour l'introduction de nouvelles industries à Bienne

Depuis le 1^{er} janvier 1937, cet office n'est plus une institution de l'Etat. Une société de caractère privé, dont font partie la Direction cantonale de l'intérieur, la Chambre cantonale du commerce et de l'industrie, l'Office cantonal du travail, la commune de Bienne, la Banque cantonale de Berne, les Forces motrices bernoises, la Compagnie de chemin de fer des Alpes bernoises et notre association, s'est constituée le 7 décembre 1936 pour en assurer le maintien, les services qu'il a rendus jusqu'à maintenant justifiant entièrement la continuation de l'œuvre commencée il y a quelques années.

109 projets de fabrication de nouveaux articles ou de nouvelles industries ont été examinés au cours de l'année dernière. Voici les projets qui intéressent le Jura et qui semblent entrer dans la phase de réalisation : agrandissement et transformation d'une fabrique de boîtiers de montre, installation d'une fabrique de bougies d'allumage.

L'on soumet à l'office une grande quantité de nouveautés, mais il va de soi que quelques-unes seulement peuvent être retenues en vue d'une fabrication.

L'office est aussi à disposition des industriels pour donner des renseignements et des conseils, ainsi que pour procéder à des recherches et à des enquêtes. Les résultats obtenus font bien augurer de l'avenir. Nous présentons à M. le Dr Keller, directeur de l'office, nos meilleurs remerciements pour le bon travail effectué.

7. Affaires horlogères

L'organisation de l'industrie horlogère n'est toujours pas complètement achevée. Un nombre assez considérable de fabricants — il y en a passé 60 dans le Jura bernois — ne peuvent pas ou ne désirent pas entrer dans le régime conventionnel. C'est surtout la question des fabriques d'ébauches qui est épineuse. Le trust qui groupe cette partie de l'industrie horlogère entend absorber toutes les maisons de la branche par voie de rachat, alors que les indépendants, tout en étant acquis en général aujourd'hui au principe de l'organisation, déclarent vouloir garder une certaine autonomie et voudraient trouver un autre mode d'affiliation. Ils prétendent qu'il doit être possible de trouver un terrain d'entente pour assurer le contrôle de la fabrication et de la vente autrement que par une absorption totale par le trust. Nous ne pouvons et nous ne voulons pas nous immiscer dans des affaires privées. Les maires d'un grand nombre de communes du Jura sud, craignant que les usines qui pourraient être rachetées soient fermées, nous ont chargés de suivre la question et d'intervenir en haut lieu pour qu'une réglementation soit trouvée qui sauvegarde les intérêts de la région jurassienne. Nous avons fait de nombreuses démarches, écrites et verbales, auprès des autorités cantonales et fédérales, en nous plaçant au point de vue suivant : L'organisation de l'industrie horlogère répondait à une nécessité. Les premières conventions n'ont certainement pas été assez efficaces et il fallait trouver un autre moyen de contrôler la production et les prix et d'imposer une discipline collective suffisante à ceux qui « tuaient le métier ». Nous croyons qu'un autre système que celui des trusts aurait pu être envisagé, car les grandes concentrations financières ont toujours, à la longue, des répercussions plus fâcheuses qu'utiles dans la vie économique d'un pays. Mais, pour le moment, les trusts sont là, et comme la raison du plus fort est toujours la meilleure, il faut s'en accommoder tout en respectant et en défendant le droit constitutionnel de ceux qui entendent rester leur propre maître. Pour ces derniers, il doit donc être possible d'établir un statut spécial qui les mette dans les mêmes conditions de travail et de contrôle que les conventionnels, s'ils estiment ne pas devoir se laisser absorber complètement. Il leur

est loisible, cela va sans dire, de vendre leurs entreprises aux trusts, avec la réserve toutefois — c'est un vœu que nous formons au nom des intérêts jurassiens — qu'elles puissent continuer à subsister au lieu où elles ont été fondées. L'affaire essentielle est qu'on ne ferme pas les usines pour transporter ailleurs leur activité, le gagne-pain de nos populations étant chose trop précieuse pour qu'on ne mette pas tout en œuvre pour le conserver.

Le gouvernement a bien voulu accueillir nos doléances avec sympathie et, au cours de l'été, il a adressé une longue requête au Département fédéral de l'économie publique. Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte ici pour lui dire notre gratitude et exprimer tout particulièrement nos sentiments de reconnaissance à M. le conseiller d'Etat Joss, directeur de l'Intérieur.

Nous espérons que la raison et le bon droit triompheront et que dans un avenir prochain la paix générale régnera dans le monde horloger. Notre action qui sera continuée ne veut pas autre chose.

8. Camps de jeunes chômeurs

(Rapport de la commission, présidée par M. A. DROZ, à Delémont)

Les comptes des camps de 1936 ont été approuvés par les instances fédérales et cantonales et les frais subventionnables de ces camps ont été entièrement couverts par les subsides conformément aux dispositions des ordonnances relatives au service volontaire de travail.

1. Camps ERIZ II/III

Dépenses totales	.	.	.	.	.	.	Fr. 17058.70
Subsides							
De la Confédération	.	.	.	.	.	6554.—	
Du canton	.	.	.	.	.	3522.95	
Des communes de domicile	.	.	.	.	.	3570.—	
De Hans Schwarz	.	.	.	.	.	2292.95	
Du Syndicat d'élevage	.	.	.	.	.	405.65	
De la Bourgeoisie de Thoun	.	.	.	.	.	713.15	Fr. 17058.70

2. Camps VICQUES I/II

Dépenses totales	.	.	.	.	.	.	Fr. 3683.05
Subsides :							
De la Confédération	.	.	.	.	.	1450.—	
Du canton	.	.	.	.	.	793.—	
Des communes de domicile	.	.	.	.	.	703.—	
Du Comité des Fouilles	.	.	.	.	.	737.05	Fr. 3683.05

3. Camp VICQUES III

Dépenses totales	.	.	.	.	.	.	Fr. 2877.75
Subsides :							
De la Confédération	.	.	.	.	.	1100.—	
Du canton	.	.	.	.	.	805.20	
Des communes de domicile	.	.	.	.	.	397.—	
Du Comité des Fouilles	.	.	.	.	.	575.55	Fr. 2877.75

En 1937, l'ADIJ a organisé les camps de travail Vicques IV/V et Montagne de Boujean.

Camps Vicques IV/V

Ouverture : 4 janvier. Clôture 31 mai. Durée 20 semaines.

Interruption d'une semaine pendant les fêtes de Pâques.

Direction : Gustave Capitaine, du 4 janvier au 21 janvier.

Jean-Marie Saunier, du 22 janvier au 6 mars.

Jean Schumacher, du 7 mars au 31 mai.

Service de la subsistance : Mme Vve F. Boivin.

Collaborateur technique : Dr André Rais.

Surveillance technique : M. A. Gerster, architecte, Laufon.

Nombre de participants 44. Moyenne des présences par semaine 18.

Jours de subsistance 2406. Jours de travail 1834.

Dépenses totales fr. 12,597.50. Budget fr. 12,000.

Moyenne des dépenses par homme et par jour de subsistance fr. 5.15.

Moyenne des dépenses par homme et par jour de travail Fr. 6.75.

Subsides touchés fr. 10,454.60. Le solde de fr. 1942.70 ne peut être perçu qu'après l'approbation des comptes par les organes officiels.

Les communes qui ont envoyé des chômeurs sont :

Porrentruy	6	campeurs totalisant	459	jours de présence			
Delémont	17	»	829	»	»	»	»
St-Imier	7	»	339	»	»	»	»
Laufon	2	»	37	»	»	»	»
Vicques	5	»	303	»	»	»	»
Courtételle	1	»	119	»	»	»	»
Divers	3	»	97	»	»	»	»
Direction	3	»	223	»	»	»	»
	44		2406				

Des 44 participants, 12 seulement avaient une profession déterminée, 32 étaient sans profession. Les métiers représentés étaient : commerçants 2, instituteur 1, mécanicien 1, électricien 1, horlogers 2, peintre 1, maçon 1, cordonnier 1, serrurier 1, ouvrier de campagne 1.

Un certain nombre de campeurs ont pu rentrer dans l'économie générale, soit pour occuper des places dans l'industrie ou l'artisanat, soit pour entrer en apprentissage. M. Gustave Capitaine, qui a dirigé nos camps de 1935 et 1936 avec autant de talent que de dévouement, a été appelé à la Direction de la « Société suisse d'assurance des animaux EPONA », à Berne. Nous le félicitons pour cette flatteuse distinction, et nous formons les vœux les meilleurs pour son avenir.

Camp de la Montagne de Boujean

Ouverture 7 juin. Clôture 23 novembre. Durée 24 semaines.

Direction : Adrien Perrot, du 7 juin au 18 septembre.

Paul Richard, du 19 septembre au 23 novembre.

Chef technique : Paul Richard.

Service de subsistance : Mme F. Boivin.

Surveillance : M. Haag, inspecteur forestier, à Bienne.

M. Fueg, ingénieur du bureau cantonal du génie rural.

Nombre de participants 59. Moyenne des présences par semaine 24.

Nombre de jours de subsistance 4018.

Nombre de jours de travail 3273.

Dépenses totales fr. 19,755.50. Budget fr. 19,250.

Moyenne des dépenses par homme et par jour de subsistance fr. 4.90.

Moyenne des dépenses par homme et par jour de travail fr. 6.05.

Subsides touchés fr. 14,592.60. Le surplus des dépenses a été couvert au moyen des fonds avancés par l'ADIJ ou prélevés sur le compte-courant de la Banque cantonale.

Répartition des campeurs d'après les communes de domicile :

Delémont	18	campeurs avec	1097	jours de présence		
Bienne	10	»	»	1172	»	»
St-Imier	4	»	»	397	»	»
Laufon	3	»	»	207	»	»
Autres communes bernoises	16	»	»	657	»	»
Divers	5	»	»	70	»	»
Direction	3	»	»	418	»	»
	59			4018		

Le nombre des jeunes chômeurs inscrits au début du camp étant insuffisant pour constituer une équipe complète, l'Office cantonal du travail donna l'autorisation d'admettre aussi des chômeurs âgés. Une dizaine d'hommes avaient plus de 50 ans, le doyen de l'équipe était dans sa soixantième année. Les expériences faites avec ces volontaires de tout âge furent excellentes. Sur le chantier comme au cantonnement, les rapports entre vieux et jeunes campeurs furent toujours empreints de la plus grande cordialité.

A part deux cas d'indiscipline qui eurent pour résultat le renvoi des coupables, la conduite des hommes fut très bonne. Il en fut de même de l'état sanitaire. Les indemnités pour maladie ou accident furent très minimales. Il faut toutefois signaler qu'à la veille de la clôture du camp de la montagne de Boujean, un volontaire de Bienne est mort des suites d'une infection consécutive à une blessure insignifiante.

Le Comité du Fonds national de la collecte du 1^{er} août 1935 nous a versé en 1937 des subsides pour un montant de 1877 francs 50. Cet argent a été employé pour l'acquisition d'habits ou d'autres objets nécessaires aux volontaires à leur sortie du camp.

9. Commission des questions forestières

(Rapport de la commission, présidée par M. E. CHEVALIER, à Moutier)

L'activité de cette Commission a surtout été centralisée à la présidence de Moutier. Il a été fait, sans bruit, de bonne et utile besogne.

A la fin de 1936, une conférence de M. Aubert, ingénieur forestier à Rolle, eut lieu à Moutier. Elle releva toutes les possibilités modernes de l'utilisation rationnelle du combustible de nos forêts. De semblables conférences étaient prévues pour 1937 à Delémont et à St-Imier. Malheureusement, à la suite de circonstances, indépendante de notre volonté, elles ne purent être données.

L'enquête faite auprès de nos communes jurassiennes, propriétaires de forêts, a été dépouillée. 65 communes bourgeoises ou mixtes prirent la peine de donner des renseignements fort précieux. Nous leur en exprimons ici notre très vive reconnaissance. Ces données seraient à publier in extenso. L'extrait que nous en pouvons tirer ne donne qu'une idée bien superficielle de ce travail. En prenant pour base = 100 % les chiffres de 1910, nous trouvons comme moyenne pour ces 65 communes :

Rendement brut des forêts :	1910 :	100 %
	1920 :	185 %
	1935 :	101 %
Frais d'administration :	1910 :	100 %
	1920 :	259 %
	1935 :	249 %
Impôts :	1910 :	100 %
	1920 :	208 %
	1935 :	250 %

A noter que, s'il y a de sensibles divergences d'une commune à l'autre, le parallélisme des courbes subsiste pour chacune d'elles.

Le chiffre ascendant des charges fiscales se passe de commentaires. Il représente actuellement le 20,22 % du rendement brut des forêts, alors que les frais d'administration ne dépassent pas le 15 %.

Les réponses reçues ouvrent des horizons intéressants, mais combien graves. Un nouveau questionnaire, plus détaillé et plus complet, devrait pouvoir être lancé encore.

La vente des bois, surtout celle des grumes, s'améliore heureusement depuis 1937. Les communes respirent un peu plus à l'aise, mais ne réussissent cependant pas toutes à équilibrer leurs comptes. Les dettes créées par les déficits des années de crise et par la construction extraordinaire des chemins (fr. 3,090,108 pour les 65 communes ci-dessus) faussent les budgets les plus sagement échafaudés.

Le problème posé à notre commission se précise, mais il reste entier. Le travail est de longue haleine, mais il vaut la peine d'être étudié à fond.

10. Protection de la nature et protection des sites

(Rapport de la Commission, présidée par M. le Dr R. BAUMGARTNER, à Delémont)

Vers la fin de 1936, le Comité de l'A.D.I.J., après avoir pris contact avec la Commission cantonale pour la protection de la nature (C.C.P.N.), décida la création d'une Commission jurassienne pour la protection de la nature (C.J.P.N.), composée de 5 membres. La séance constitutive de cette nouvelle commission eut lieu le 25 janvier 1937 à Delémont ; MM. Flotron et Baumgartner furent désignés comme représentants du Jura dans la C.C.P.N. Une lettre de la Commission cantonale, datée du 5 juillet 1937, a établi les bases de la collaboration entre la C.C.P.N. et la Commission jurassienne.

Rappelons qu'une commission jurassienne fut déjà créée en 1916, mais qu'elle cessa son activité en 1925. Dans la séance constitutive de la nouvelle commission, il fut décidé que celle-ci s'occuperait également de la protection des sites (Heimatschutz), puis elle établit les points sur lesquels devait se porter particulièrement son attention. Notre commission a pour but, avant tout, de s'opposer à toutes les déprédations qui portent atteinte à la flore, à la faune et à la beauté des sites jurassiens. Il y a aussi dans nos régions des arbres remarquables, des géants, qu'il conviendrait de mettre sous protection, ainsi que des blocs erratiques, ceci si possible avec l'aide des communes et des particuliers. Il faudrait pouvoir créer de nouvelles réserves pour la flore et la faune. Nous avons le devoir d'intervenir auprès des autorités pour empêcher l'abatage des arbres plantés le long des routes et pour maintenir les haies (milieu par excellence pour la nidification d'une quantité d'oiseaux). Nous possédons dans le Jura le merveilleux Parc jurassien de la Combe Grède ; pourquoi ce parc ne deviendrait-il pas un jour une réserve nationale ?

Déjà le 9 mars, la Commission était en émoi, quand elle apprenait qu'à Porrentruy il était question d'abattre les tilleuls qui se dressent devant l'entrée de l'Ecole normale. M. le Dr Guéniat s'occupa de la chose et bientôt nous eûmes la satisfaction d'apprendre que les arbres seraient conservés.

Au début de 1937, nous avons répondu à des demandes relatives à la construction et à la pose de nichoirs artificiels.

Entre Corgémont et Sonceboz ont été commencés en 1937 les travaux pour le passage de la route sous la voie ferrée. Nous avons appris qu'il était question à cette occasion de supprimer l'allée d'arbres bordant la route à la sortie du village de Corgémont. A cette nouvelle, nous sommes intervenus auprès du secrétaire communal de Corgémont, qui nous a répondu qu'en effet il

était nécessaire de sacrifier quelques arbres pour raccorder la nouvelle artère à l'ancienne route, mais qu'on limiterait au strict nécessaire la mutilation de l'allée.

Au mois d'août, la presse jurassienne signalait que les blaireaux causaient des dégâts considérables aux Franches-Montagnes ; en même temps, elle annonçait que des traques allaient être organisées pour détruire ce petit plantigrade. Nous ne pûmes rester indifférents à cette nouvelle ; le blaireau n'est plus très fréquent dans nos régions et nous voyions son existence menacée dans le Jura, ceci d'autant plus que les communes étaient autorisées à accorder une prime pour chaque bête abattue. Immédiatement nous nous sommes mis en relation avec la préfecture de Saignelégier pour avoir des précisions sur cette question. M. le préfet Wilhelm nous répondit fort aimablement que vu les difficultés que présente la chasse au blaireau, il n'y avait pas lieu de s'alarmer, et qu'en aucun cas il ne pouvait s'agir d'hécatombes : tout au plus chercherait-on à circonscrire les dégâts que cause cet animal. Quand la statistique des bêtes abattues, que doit fournir chaque commune, sera établie, nous pourrons nous rendre compte du résultat des battues.

Au début d'octobre, nous apprenions par la *Feuille officielle du Jura* que l'Etat de Berne avait l'intention de construire un hangar en bois d'assez vastes dimensions sur son terrain, à St-Ursanne, au bord du Doubs, à proximité immédiate de la chapelle de Lorette. Par l'exécution du projet, la chapelle allait perdre une grande partie de son charme et tout le site serait enlaidi. En même temps nous apprenions que la plus grande partie de la population de St-Ursanne déplorait la construction de ce hangar. Sans tarder, nous sommes intervenus auprès du forestier d'arrondissement à Porrentruy, qui a opposé à notre lettre le mutisme le plus complet ! Nous avons alors fait des démarches auprès de M. Müller, conservateur des forêts du Jura, à Delémont, qui, avec une grande amabilité, nous a accompagné sur les lieux ; après nous avoir exposé l'impossibilité pour l'Etat de construire ailleurs que sur son pré, il a reconnu d'emblée qu'il était possible d'éloigner le hangar de la chapelle, et il a donné l'ordre de déplacer les profils d'une cinquantaine de mètres de l'emplacement primitif, faisant ainsi preuve de la plus louable compréhension vis-à-vis de nos efforts, ce dont nous lui exprimons ici encore notre plus sincère reconnaissance.

Signalons pour terminer une question qui n'a pas encore reçu sa solution : nous voulons parler de la carrière de la Combe du Pont, dans les gorges de Moutier. En février 1936, donc avant la création de la Commission jurassienne, nous avons fait des démarches, à l'instigation de la section de Delémont du C.A.S. et de la Ligue suisse pour la protection de la nature, auprès de la Bourgeoisie de Moutier, propriétaire de ladite carrière, pour lui

demander d'en cesser l'exploitation, ceci afin de mettre fin à l'enlaidissement progressif de ce site des gorges, et éviter que l'accès du sentier de l'arête du Raimeux ne soit coupé par l'exploitation. Notre demande fut renouvelée en août 1937. En octobre paraissait, dans un grand journal de Bâle, un article qui était un vrai cri d'alarme relatif à l'enlaidissement des gorges ; cet article a paru aussi dans divers journaux jurassiens. Jusqu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse de Moutier à notre dernière lettre, et l'exploitation de la carrière continue comme par le passé. Avec la *National-Zeitung*, de Bâle, nous répétons : « N'y a-t-il vraiment pas de pierre exploitable ailleurs que dans les gorges, en un lieu où le site souffrirait moins ? Nous ne pouvons comprendre que l'on admette une telle activité destructive. Nous savons que dans le Jura bernois on s'efforce de développer le tourisme ; mais nous ne croyons pas que c'est en enlaidissant l'un de ses plus beaux sites que l'on y parviendra. » Nous reviendrons à charge, et si c'est nécessaire, avec l'appui d'autres instances.

La Commission jurassienne pour la protection de la nature et des sites est animée de bonnes intentions, et elle fait son possible pour les réaliser. Qu'il lui soit cependant permis de compter sur la collaboration de chacun, et avant tout sur celle des membres de l'A.D.I.J. Que ceux-ci veuillent bien lui signaler tout ce qui est de son ressort, et elle agira de son mieux pour le bien du Jura.

11. Recherches minéralogiques et hydrologiques

Exploration du sous-sol

Nous avons eu le plaisir de voir se constituer à Porrentruy, au cours de l'année, la Société de recherches et d'exploration d'Ajoie, *Soréa*. Son programme sera étendu à tout le Jura bernois et tend à réunir des données et des documents scientifiques toujours plus exacts et plus nombreux sur le sous-sol jurassien et sur ses richesses. Nous avons pensé que SOREA pourrait devenir un organe de notre association. M. le professeur L. Lièvre, président du nouveau groupement, a bien voulu accueillir cette idée avec intérêt et sympathie. C'est pourquoi nous publions, incorporé au nôtre, le rapport d'activité qu'il a rédigé à notre intention.

(Rapport de la Société SOREA présidée par M. le prof. L. LIÈVRE, Porrentruy)

1° Travaux de recherches et d'exploration :

- a) Recherches dans le Trou de Mavaloz ; découverte de gaz sortant de ce gouffre et analyse de ceux-ci. Constatation de la circulation au fond de ce gouffre d'un ruisseau souterrain affluent de la rivière souterraine de la Haute-Ajoie.
- b) Découverte et exploration d'un gouffre à Rocourt, de 23 mètres de profondeur, d'où émanent également des gaz. Utilisation de ce gouffre par l'Etat pour l'adduction des eaux qui occasionnaient des dégâts aux routes.

- c) Continuation de la désobstruction du gouffre de Vagégeon, jusqu'à une profondeur de plus de trente mètres. D'ici on entend distinctement couler les eaux de la rivière souterraine de la Haute-Ajoie. Les travaux ont dû être suspendus momentanément par suite de manque de moyens financiers.
 - d) Travaux importants au sommet de la Côte-Chété (Bressaucourt), afin d'élucider le phénomène curieux de la sortie d'air chaud en hiver et d'aspiration de cet air en été, par de nombreuses fissures du sol. Découverte d'un système de galeries très accidentées où, dans les temps très reculés, des chasseurs venaient à l'affût (ossements humains et couteau de chasse). Les travaux continueront.
 - e) Etudes des anciens glissements sur le versant nord du Lomont, de Roche-d'Or à Calabri. Découvertes de plusieurs sources d'eau potable, ensuite de sondages opérés au pied de ces glissements.
- 2° Topographie et extension du champ des recherches de la *Soréa*.
- a) Projet soumis à la Direction des travaux publics (Service technique du travail) de levers à exécuter aux grottes de Réclère et de Milandre. Levers des bassins fermés nouvellement identifiés.
 - b) Circulaire pour faire procéder dans le Jura au repérage des phénomènes en relation avec la circulation souterraine (phénomènes karstiques), et des gîtes préhistoriques.

N.B. Tous ces travaux ont été exécutés d'après les rapports et sous la direction du professeur Lucien Lièvre.

12. Questions communales

(Rapport de la commission, présidée par M. H. STRAHM, député, à Cormoret)

La Commission spéciale de l'A. D. I. J., nommée en 1954 pour s'occuper de la situation financière des communes de la région jurassienne, n'a pas tenu de séance en 1957. Nous étions encore dans une période d'attente au cours de laquelle rien d'utile ne pouvait se faire. Malheureusement cette question reste toujours actuelle et nous approchons du moment où elle devra être réglée d'une manière définitive. L'enquête organisée par notre association, et dont le résultat a été publié dans le numéro de septembre dernier de notre *Bulletin*, donne de précieuses indications à ce sujet et montre, une fois de plus, combien la situation de certaines communes est sérieuse.

Arrivés au terme de notre rapport, nous voudrions encore exprimer notre gratitude à tous ceux qui nous ont encouragés et aidés dans notre tâche. Si l'association a pris une extension réjouissante, si, dans la mesure de ses forces, elle peut rendre quelques services au Jura, elle le doit surtout à la sympathie dont

elle est entourée, à l'esprit de sacrifice et de compréhension de ses membres, à la bienveillance des autorités. Nous sommes heureux de dire ici que nos requêtes sont toujours examinées avec soin en haut lieu, que nos délégations sont bien accueillies. Nos remerciements vont en particulier à la Direction cantonale des chemins de fer, à celle des travaux publics et à ses sous-ordres, à la Direction cantonale de l'intérieur, à nos représentants jurassiens au Conseil-exécutif, au secrétariat de la Chambre du commerce et de l'industrie, à la Direction du chemin de fer du Lötschberg et à la Direction du 1^{er} arrondissement des chemins de fer fédéraux à Lausanne. Nous remercions aussi les députés aux Chambres fédérales et au Grand Conseil qui ont bien voulu s'intéresser à nos travaux.

En dehors de toute contingence politique de partis et sur une large base de compréhension mutuelle, nous nous sommes efforcés, contrairement à l'opinion exprimée par un écrivain sur les Jurassiens, de nous affirmer sans nous opposer, de défendre de tout notre cœur les intérêts de notre petit coin de pays dans un esprit de loyale collaboration avec le monde qui nous entoure. Nous espérons y avoir réussi selon la confiance qui a été mise en nous.

Nous serions reconnaissants à nos membres de nous faire part de leurs observations, conseils et suggestions, puis de bien vouloir approuver notre activité.

Moutier, le 4 février 1938.

Au nom du comité de l'A. D. I. J. :

Le président,
F. REUSSER.

Le secrétaire,
R. STEINER.

Extrait des comptes de l'exercice 1937

Caisse

Recettes :

1. Subventions	840.—
2. Contributions des membres	4552.50
3. Bulletin	1729.05
4. Intérêts	195.80
	7317.35

Dépenses :

1. Administration et commissions.	3663.46
2. Subventions	500.—
3. Imprimés	474.35
4. Bulletin	3307.45
5. Mobilier	625.—
	8570.26

Déficit de l'exercice

Fr. 1252.91

Etat de fortune

Actif :

1. Mobilier	1.—
2. Participation à la SEVA	1000.—
3. Disponible :	
caisse	236.44
compte de chèques	635.49
dépôt, N° 431871	3867.55
4. Avance au secrétariat	250.—
5. Fonds de réserve :	
dépôt, N° 399964	1173.50
avance à camps de jeunes	
chômeurs	3401.50
avance à compte SEVA	425.—
	<u>5000.—</u>

Total de l'actif Fr. 10990.48

Passif :

Aucune dette	—.—
Fortune nette	<u>Fr. 10990.48</u>

BILAN

Fortune nette au début de l'exercice 1937	Fr. 12243.39
Fortune nette à la fin de l'exercice 1937	Fr. 10990.48
Déficit de l'exercice	<u>Fr. 1252.91</u>

Compte „SEVA“

Recettes :

1. Solde en caisse au 1. I. 37	Fr. 2998.85
2. Intérêts	» 106.45
3. Avances du Fonds de réserve de l'A. D. I. J.	» 425.—
Total des recettes	<u>Fr. 3530.30</u>

Dépenses :

1. Camps de jeunes chômeurs :	
Gestion de M. Droz :	
Eriz II, III, Vicques I-III	1149.—
Vicques IV, V, Boujean	1642.05
Gestion de M. Farron	116.35
	<u>Fr. 2907.40</u>
2. Commission des questions forestières	22.90
3. Rénovation de St-Ursanne	600.—
Total des dépenses	<u>Fr. 3530.30</u>

Ce compte boucle par un découvert de 425.— francs, montant avancé par le Fonds de réserve de l'Association. Aucune subvention de la Seva n'a été touchée en 1937.

Delémont, le 8 février 1938.

Le caissier : H. FARRON.

Budget pour l'exercice 1938

CAISSE

Recettes :

1. Subventions	900.—	
2. Contributions des membres	4300.—	
3. Intérêts des capitaux	200.—	
4. Versements de la SEVA II - V (plan du 2. 2. 38)	3300.—	
Total des recettes		Fr. 8700.—

Dépenses :

1. Administration et commissions	3000.—	
2. Imprimés	500.—	
3. Bulletin, coût net.	1500.—	
4. Mobilier	100.—	
5. Subventions	800.—	
6. Divers	600.—	
Total des dépenses		Fr. 6500.—
Résultat prévu boni		Fr. 2200.—

Compte SEVA

Selon plan de répartition des fonds de la SEVA du 2 février 1938 :

Recettes :

SEVA II (solde), III, IV, V	Fr. 49800.—
---------------------------------------	-------------

Dépenses :

Comptes bloqués	Fr. 40000.—
à caisse ADIJ pour ses besoins	» 3300.—
à caisse ADIJ pour subventions selon plan	» 6500.—
	Fr. 49800.—

Adopté par le comité de l'A. D. I. J. le 14 février 1938.

La situation financière des communes

Plusieurs communes jurassiennes sont en proie à de grandes difficultés financières résultant de la crise économique.

La question la plus urgente à examiner est celle des *amortissements* que doivent effectuer les communes sur leurs dettes. Pour les emprunts à la Caisse bernoise de crédit, c'est cette dernière qui en fixe le montant, tandis que pour ceux qui sont contractés avec la garantie de l'Etat, c'est le Conseil-exécutif qui en détermine l'importance dans sa décision de ratification. Or l'expérience de ces dernières années — et celle de 1937 et 1938 sera concluante à cet égard — nous montre que dans les communes où la situation est vraiment obérée, ces *amortissements trop élevés* dépassent et dépasseront longtemps encore les possibilités des

communes intéressées. Qu'arrive-t-il en pareille circonstance ? Les amortissements ayant un caractère obligatoire et la commune n'ayant pas les disponibilités pour y faire face, il faut contracter de nouveaux emprunts pour amortir les anciennes dettes. L'absurdité d'une telle opération tombe sous le sens.

Nous n'avons aucunement l'idée d'émettre une critique à l'adresse des organes qui fixent le montant des amortissements obligatoires. Si une telle politique avait été pratiquée et surtout imposée par les autorités supérieures (comme aujourd'hui) *dans les bonnes années*, nos communes auraient été mieux à même de supporter la dernière crise. Mais, malheureusement, ce qui a été négligé plus tôt ne peut pas être rattrapé en quelques années au cours desquelles la capacité financière des communes est épuisée par des charges excessives. La politique d'amortissement des dettes est une politique saine que nous approuvons. Mais encore faut-il qu'elle soit pratiquée avec discernement et en parfaite connaissance des possibilités financières du débiteur. Il s'agit là d'un axiome qui représente l'ABC de la science financière.

Dans toutes les communes obérées on nous dit qu'il sera peut-être encore possible, dans les années qui viennent, de rétablir l'équilibre financier, à la condition que cette question des amortissements soit revue dans le sens de l'adaptation aux ressources qui peuvent être mobilisées dans ce but. Il faut en tout cas que cesse la situation que connaissent beaucoup de communes : Contracter de nouvelles dettes pour amortir les anciennes.

Pour cela il faudra que notre association prenne cette question en mains et entreprenne des pourparlers avec les représentants des principaux créanciers des communes et avec les autorités cantonales qui fixent le montant des amortissements. Et finalement — pourquoi ne pas le dire — si aucun allègement ne nous est accordé et si on se heurte partout à une incompréhension complète de notre situation, il ne restera à notre association aucune autre possibilité que celle de faire étudier les dispositions de l'arrêté fédéral du 24 novembre 1936, permettant aux communes d'arriver à un assainissement de leurs finances par des mesures extraordinaires en matières d'intérêts et d'amortissements. Nous sommes hostiles à une telle solution que nous considérerions comme malheureuse et grosse de conséquences graves pour le crédit public. Mais dans le désespoir de voir l'impossibilité pour nos communes de sortir d'une situation inextricable, les mesures extrêmes s'imposent à notre esprit. Espérons que d'autres solutions, mieux en rapport avec nos vœux, seront possibles.

H. STRAHM, député.